



IFFP

INSTITUT FÉDÉRAL DES
HAUTES ÉTUDES EN
FORMATION PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*



**PROGRAMME
DE FORMATION
POUR LES COURS
INTERENTREPRISES,
CONTRÔLES DE
COMPÉTENCE**

Description de l'offre

**MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE INITIALE**

Mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

Prescriptions sur la formation	Ordonnance sur la formation	Plan de formation	
Planification de la mise en œuvre	Concept d'information et de formation (CIF)		
	Séance d'information		
Documents de mise en œuvre pour les lieux de formation	Entreprises formatrices	Cours interentreprises	Écoles professionnelles
	Programme de formation pour les entreprises formatrices	Programme de formation pour les cours interentreprises	Plan d'études pour les écoles professionnelles
Dossier de prestations	Dossier de formation	Contrôle de compétence	Plans d'enseignement
	Rapport de formation		Bulletin de notes
Documents de mise en œuvre de la procédure de qualification (PQ)	PQ avec examen final		
	Dispositions d'exécution relatives à la PQ avec examen final		
	Documents d'examen		
	Instruments d'évaluation		
Offre pour responsables de la formation professionnelle	Échanges d'expérience	Formation des EXP	

Vue d'ensemble de l'offre

Elaboration du programme de formation et des contrôles de compétence pour les cours interentreprises (CIE) – Offre	Prestations / Délimitations	Groupes cibles	Durée de la prestation de l'IFFP
Soutien et accompagnement de l'OrTra lors de l'élaboration du programme de formation et des contrôles de compétence des cours interentreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et accompagnement du groupe de travail dans l'élaboration du programme de formation • Conseil dans l'élaboration des documents comme, par exemple, la grille d'évaluation des contrôles de compétence • Soutien dans la conception de journées de formation pour les responsables des CIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail CIE • Commissions des cours • Responsables des CIE 	5 jours de travail

Description détaillée de l'offre

Le programme de formation pour les cours interentreprises (programme de formation CIE) définit en détail les contenus du plan de formation. Il est structuré de manière à favoriser une acquisition judicieuse des compétences prévues pour chaque cours et sur l'ensemble des CIE – en tenant également compte de la coopération entre les lieux de formation.

Le programme de formation CIE est conçu de façon à pouvoir prendre en compte les besoins des différentes infrastructures régionales et les planifications détaillées des centres de cours, resp. des lieux de cours.

Conformément aux dispositions du règlement d'organisation des CIE (cf. note de bas de page à la p. 5) et du programme de formation CIE, les commissions des cours régionales sont tenues d'élaborer le programme de cours détaillé.

Pour ce qui est des cours avec des contrôles de compétence, les exigences et les critères d'évaluation sont définis et les documents nécessaires sont élaborés.

Le programme de formation CIE et les documents pour les contrôles de compétence des CIE sont élaborés par l'OrTra en collaboration avec les personnes responsables des CIE.

Avantages

Le programme de formation CIE est un outil de pilotage central pour l'OrTra (les CIE sont le seul lieu de formation

que l'OrTra peut structurer et piloter directement). Il définit les exigences de qualité à l'attention des organes de cours régionaux et formule, à l'attention des personnes responsables, des dispositions contraignantes relatives à l'enseignement et au processus d'apprentissage.

Les responsables des CIE utilisent cet instrument pour leur planification personnelle ainsi que pour le déroulement et l'évaluation d'une séquence de cours. L'élaboration commune de contrôles de compétence basés sur des critères précis permet d'avoir une situation initiale équitable pour déterminer la note d'expérience, pour autant que cette dernière soit prévue dans l'ordonnance sur la formation.

Critères de qualité

En fournissant cette prestation, nous nous basons sur les critères de qualité suivants :

- **Le programme de formation CIE respecte l'intégralité des dispositions de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation.**
Le volume et les contenus des CIE obligatoires fixés dans l'ordonnance sur la formation resp. dans le plan de formation constituent le point de départ de l'élaboration du programme de formation CIE et des programmes de cours détaillés par centre CIE. Dans tous les cas, ils sont respectés et mis en œuvre.
- **Le programme de formation CIE applique de manière cohérente (souvent en tant que « relais » du plan d'études pour les écoles professionnelles) les principes de la révision qui concernent les CIE.**

Le concept de révision et le concept d'information et de formation sont examinés afin de vérifier la présence d'éventuels principes (pédagogiques) qui concerneraient les CIE. Les stratégies et directives qui y sont fixées sont prises en compte lors de l'élaboration du programme de formation CIE.

- **Le programme de formation CIE présente la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des CIE à l'acquisition des compétences opérationnelles et harmonise le plus possible les thèmes et les délais des différents lieux de formation.**

Afin de respecter ce critère, le programme de formation CIE est élaboré, dans la mesure du possible, avec des responsables de la formation professionnelle des trois lieux de formation.

- **Le programme de formation CIE met en œuvre les compétences opérationnelles du plan de formation.** Le programme de formation CIE montre quelle contribution apportent les cours interentreprises dans l'acquisition des compétences opérationnelles concernées. Les différents objectifs évaluateurs sont concrétisés ; le document détermine également quelles connaissances, capacités / aptitudes et attitudes, resp. quelles compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles (compétences MSP) sont à développer pour acquérir les compétences opérationnelles en question.

- **Le programme de formation CIE définit les objectifs, le contenu et le déroulement de chaque jour de cours.**

Le programme de formation CIE est structuré de manière à décrire chaque jour de cours selon la même systématique. Il indique les objectifs d'apprentissage, les contenus à transmettre, resp. les ressources à acquérir (objectifs évaluateurs et compétences MSP, de manière détaillée si nécessaire), les moyens auxiliaires et le matériel requis. Ce programme journalier sert également d'outil d'autoévaluation aux responsables des cours.

- **Le programme de formation CIE définit les contrôles de compétence.**

Les prestations des apprenti-e-s sont documentées sous la forme de contrôles de compétence. Ces contrôles de compétences sont le plus souvent notés et, dans la plupart des professions, pris en compte dans

le calcul de la note d'expérience. Selon l'ordonnance sur la formation, des contrôles de compétence notés sont prévus pour tout ou partie des CIE. Le programme de formation CIE décrit la période, la forme, la durée et les exigences en termes d'évaluation des prestations; un modèle de grille d'évaluation est disponible. La grille permet d'effectuer une évaluation adaptée aux contenus des cours et aux prestations des apprenti-e-s et de calculer la note d'expérience pour la procédure de qualification avec examen final. Les notes des différents contrôles de compétence sont arrondies à des notes entières ou à des demi-notes selon les feuilles de note d'expérience du CSFO.

- **Le programme de formation CIE renvoie à des mises en œuvre didactiques.**

Dans l'idéal, le programme de formation CIE décrit des méthodes d'enseignement à titre d'exemple (approche didactique, tâches à effectuer, activités des apprenti-e-s, etc.).

- **Le programme de formation CIE est conçu de manière à pouvoir prendre en compte les besoins des différentes infrastructures régionales.**

Le programme de formation CIE doit être défini de manière contraignante pour toutes les personnes concernées tout en laissant suffisamment de liberté d'adaptation aux différents lieux de cours, resp. aux responsables des cours.

Conditions cadres

Conditions préalables

Le plan de formation et l'ordonnance sur la formation sont édictés. L'organisation des CIE est clarifiée ; un règlement d'organisation afférent est disponible¹. L'OrTra a conclu un contrat de prestations avec le canton responsable².

Un groupe de travail est défini. Dans l'idéal, chaque centre CIE ou lieu de cours délègue une personne. Le groupe de travail est dirigé par une personne désignée par l'OrTra.

Forme et durée

Le programme de formation des CIE et les contrôles de compétence sont élaborés avec un groupe de travail dans le cadre de trois séances de travail. **L'IFFP dispose de cinq jours de travail financés par la Confédération pour l'accompagnement, le conseil, la conception et les éventuelles formations nécessaires.** Un contrat est conclu.

¹ Si le règlement n'est pas encore disponible, il doit être élaboré parallèlement au programme de formation. Si pour cela, le soutien de l'IFFP est souhaité, cette prestation est facturée.

² Cf. modèles de la CSFP (<http://www.sbbk.ch/dyn/22095.php>)

Indications supplémentaires / déroulement

Afin que le programme de formation CIE soit efficace et utilisé en tant qu'instrument pour la planification, le déroulement et l'évaluation des cours, il doit être élaboré dans le cadre d'un processus créant un caractère contraignant pour les personnes concernées. A cet effet, il est indiqué de clarifier, avant de commencer à élaborer le programme à proprement parler, le type de coordination souhaitée entre les lieux de formation si celle-ci n'est pas déjà décrite dans le concept d'information et de formation pour les responsables de la formation professionnelle. Quel type de coordination / coopération est prévu et réalisable? Comment les contenus de la formation sur les trois lieux de formation sont-ils harmonisés au niveau des délais et des contenus? Dans quel lieu de formation une situation professionnelle type est-elle introduite? Quelles ressources sont développées dans quel lieu de formation? Quelle prestation est évaluée à quel endroit et à quel moment? Comment se déroule l'information réciproque entre les trois lieux de formation? Dans l'optique d'une coopération entre les trois lieux de formation, nous recommandons d'élaborer les documents de mise en œuvre pour les trois lieux lors d'un processus planifié en commun.

Une fois que la planification détaillée de l'entier du processus a été établie avec la personne au sein de l'OrTra et que le groupe de travail a été mis en place (celui-ci comprend idéalement un-e responsable par lieu de cours

ou par cours ainsi que des représentant-e-s en nombre approprié des écoles, des formateurs et formatrices en entreprise, des expert-e-s aux examens), le programme de formation et les contrôles de compétences sont élaborés en l'espace de trois séances. Un modèle de programme est développé et les membres du groupe en discutent dans leur lieu de formation. Les feedbacks sont traités de telle sorte à ce que le programme définitif puisse être adapté dans les différents lieux de cours. Le groupe de travail élabore également des modèles permettant aux responsables de cours d'évaluer les compétences des personnes en formation (contrôles de compétence). Des critères observables sont définis; leur atteinte est évaluée à l'aide de points. Les critères se réfèrent à des aptitudes et à des connaissances professionnelles, méthodologiques et éventuellement sociales et personnelles et peuvent englober l'évaluation aussi bien de processus de travail que de produits.

L'information et le cas échéant la formation des responsables des CIE est planifiée à la fin ou alors les dispositions y relatives décrites dans le concept d'information et de formation sont appliquées. La conception de ces rencontres fait partie de l'offre de l'IFFP financée par la Confédération. Si les formations sont prévues en tant que séances d'échanges d'expériences, la participation du/de la responsable de projet de l'IFFP est possible dans le cadre des offres de mise en œuvre.

Projets de référence

Programme de formation pour les cours interentreprises pour la profession Spécialiste en communication hôtelière CFC. Mandante : Hotel Gastro formation, 2017

Programme de formation et contrôles de compétence pour les cours interentreprises pour la profession Technologue en production chimique et pharmaceutique CFC. Mandants : scienceindustries Switzerland et Schweizerischer Chemie- und Pharmaberufe Verband (SCV), 2014

Contact

Jean-Pierre Perdrizat

Responsable national du Centre pour le développement des métiers
Téléphone +41 58 458 22 53

Rolf Felser

Responsable de domaine
Téléphone +41 58 458 28 69

zfb@iffp.swiss